

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Dubois, Blakoe, Woilrand.

Mesdames Fontebasso, Duboscq.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ferrandi, M. Lacoste.

POUVOIRS REÇUS : Mme Fontebasso (pouvoir de Mme Ferrandi),

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 AVRIL 2023.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Point subventions 2022 / 2023 :

- **Subvention Conseil Départemental pour rénovation du logement communal : 3 686,79 €**
Suite au non versement de cette subvention, M. le Maire a re-sollicité le service en charge de ce dossier. Visiblement, le demande de paiement faite en novembre 2022 et le dossier allant avec a été perdu par le service. Le dossier a à nouveau été transmis.

- **Subvention Conseil Départemental pour travaux campanère : 3 915,40 €**
Cette subvention a été versée le 15 mai 2023.

- **Subventions travaux église et cimetière :**

DETR : **7 855,00 €**

CD31 pour travaux cimetière : **4 818,40 €**

CD31 pour travaux église : **3036,80 €**

Les dossiers de demande de règlement sont en cours, il ne reste plus qu'à les faire signer par la trésorerie de Saint Gaudens.

- **Subventions travaux trottoirs :**

CD31 : **1618,40 €**

Le dossier de demande de règlement est en cours, il ne reste plus qu'à le faire signer par la trésorerie de Saint Gaudens.

- Subvention DETR 2023 pour sécurité routière RD13 et RD635.

Cette subvention demandée pour la réalisation d'un plateau sur la RD13 et la pose de signalisation sur la RD635 nous a été accordé pour un montant de : **13 996 €** (soit 40% des travaux). M. Le Maire a signé l'autorisation de travaux. Ils devraient avoir lieu entre juin et Août.

3) Délibération référent déontologique :

La loi du 21 février 2022, dite 'loi 3DS', impose désormais aux communes d'avoir un référent déontologique dont la fonction est d'accompagner les élus dans leur mission et prises de décisions. Cette loi amenant un coup supplémentaire aux Communes, le Conseil Départemental propose de fournir gratuitement ce service aux Communes en faisant la demande. Une délibération dans ce sens est nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Conseil Départemental 31.

4) Aménagements RD635

Pour rappel du précédent Conseil Municipal : Plusieurs secteurs sont concernés par les travaux sur la RD635 afin de faire ralentir les véhicules qui traversent le village :

Secteur entrée sortie sud : (entrée village en venant de BousSENS)

Prévision d'un rétrécissement de la voie pour un passage unique prioritaire et aménagement paysagé en bordure de route, augmentation de la largeur de trottoirs.

Coût estimé : 29 843,52 € HT soit 35 812,22 TTC

Ligne droite (entre Maison M et Mme Senges et M. et Mme Saves)

Aménagement trottoirs côté droit et confection d'une deuxième circulation à voie unique prioritaire. **Coût estimé : 62 856,12 € HT soit 75 427,34 € TTC**

Secteur centre bourg : (entre église et Campanère)

Augmentation largeur de trottoir côté gauche et création espace vert, confection trottoir en dur côté droit. **Coût estimatif : 55 731,56 € HT soit 66 877,87 TTC**

Secteur Espace Campanère :

Réalisation d'un ralentisseur de type plateau avec passage piétons et trottoir.

Coût estimé : 13 289,81 € HT soit 15 947,77 € TTC

Secteur entrée/sortie nord : (entrée du village en venant d'Aurignac)

Aménagement Paysager, plantation d'arbre de haute tige.

Coût estimatif : 6 387,80 € HT soit 7 665,36 € TTC.

Le coût global estimatif de ces travaux s'élèverait à **179 258,81 HT soit 215 110,56 € TTC.**

Compte tenu du coût élevé de ces travaux il est obligatoire pour la commune de les réaliser en deux voire trois tranches :

Tranche 1 : Année 2024

Secteur Centre bourg : 66 877,87 € TTC

Secteur Espace Campanère : 15 947,77 € TTC

Secteur Entrée / Sortie Nord : 7 665,36 TTC

Soit total estimé de **90 491 € TTC**

Tranche 2 : Année 2025

Secteur entré sud : 35 812,22 € TTC

Ligne droite 75 427,34 € TTC

Soit un total estimé de **111 239,56 € TTC**

La deuxième tranche pourra se faire en deux fois en fonction des finances de la Commune.

5) Travaux Busage et pose de bordure RD635

Suite à la première étude faite par le Cabinet Commingeo, les services départementaux et M. le Maire ont remarqué que la liaison piétonnière entre la place du Puits et le plateau envisagé face à l'espace Campanère nécessitait le busage de 38 m de fossé ainsi que la pose de 20 m de bordures. Un devis ayant été demandé par M. le Maire à l'entreprise Spie Batignole fait apparaître un coût de :

Coût du busage : **16 402,80 € TTC**

Pose bordures : **7147,20 € TTC**

Soit un total de 23 550 € TTC (19 625,00 € HT)

Financements possibles :

CD31 40 % : **7 850,00 € HT**

Autofinancement 60 % : **11 775,00 € HT**

Le conseil municipal délibère et décide d'autoriser M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

6) Questions et info diverses :

Madame Fontebasso signale qu'à plusieurs reprises le camion poubelle a remonté la voie communale du Riouet en sens interdit depuis l'espace de tri sélectif, ce retrouvant ainsi nez à nez avec des voitures venant du centre du village, et refusant de reculer. Madame Fontebasso rappelle également que cette voie est interdite aux véhicules de plus de 3,5 T.

Monsieur le Maire précise que cette voie est accessible aux camions de plus de 3,5 T depuis la RD635 jusqu'à l'espace de tri sélectif, d'où le panneau 'sauf service', mais effectivement pas au-delà des conteneurs.

M.Blakoe propose d'installer un panneau 'sens interdit' juste après la bâche incendie pour signaler l'impossibilité de remonter le chemin du Riouet à partir de ce point.

Un panneau 'sens interdit' sera commandé et installé à cet endroit.

Une fois le panneau installé, le service compétant de la Communauté des Communes sera informé de l'impossibilité de remonter cette voie avec le camion poubelle, sous peine d'une contravention.

Monsieur Blakoe signale que depuis le début de l'année et la possibilité de trier et recycler tous les emballages, le bac de tri sélectif prévu à cet effet est souvent rempli et ne permet plus de déposer des emballages et d'effectuer le tri.

Monsieur le Maire précise qu'ayant été averti de ce problème, il a déjà averti la Communauté des Communes. Si ce problème se renouvelle il demandera avec plus d'insistance à la Com Com qu'elle revoie la fréquence du vidage des bacs de tri sélectif. M. Blakoe en fera également la remarque lors de la prochaine Commission 'ordures ménagères' de la Com. Com.

Suite au décès de **Mme TOUTAIN, Mme DUBOSCQ** demande que les conseillers municipaux soient informés à l'avenir lorsqu'un décès survient dans la Commune. M. le Maire signale que ce sera fait en précisant qu'il informerait également du désir ou non de discrétion de la famille.

Fin conseil : 21h45

Prochain conseil : Vendredi 30 juin 2023

Mme Duboscq signale son absence le 30 juin et qu'elle donne son pouvoir à M. Woilrand.